

# 4 Les élèves du second degré

## Présentation

En 2006-2007, 111 600 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté dépendant de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit une baisse des effectifs de 2,5 %. Après une croissance importante jusqu'en 1980-1981, les effectifs se sont stabilisés et décroissent légèrement depuis la rentrée 1999. Cette baisse est pour l'essentiel liée à la démographie de la population accueillie.

Alors que le nombre d'élèves de SEGPA est resté stable entre 1995 et 1999, il décroît légèrement depuis huit ans, en partie du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP hors section d'enseignement adapté.

Il existe 80 EREA, relevant tous du secteur public ; pour la seconde année consécutive, les EREA enregistrent une très légère baisse de leurs effectifs (- 1,1 %) [1].

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI), de statut différent, sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Les élèves des UPI ont des difficultés rendant malaisée leur scolarisation dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé. On estime à 1 040 le nombre des UPI (France métropolitaine et DOM). La mise en œuvre de la loi du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a entraîné l'ouverture d'une centaine d'UPI supplémentaires et une augmentation de 20 % des élèves qui y sont accueillis. Les trois quarts des enfants scolarisés au sein d'une UPI présentent des troubles des fonctions cognitives ou des troubles psychiques [2].

La part des garçons est d'environ 60 % en SEGPA et en UPI, et de 70 % en EREA [2] [3] [4].

## Définitions

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la Santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; cinq EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et trois EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs de scolarisation et a, d'une part, étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, et a, d'autre part, encouragé leur création, non seulement en collège mais également en lycée.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Notes d'information, 00.44, 03.11.

– "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête "Les élèves handicapés intégrés dans le second degré au cours de l'année scolaire 2006-2007". Enquête DGESCO-DGAS.

## Les enseignements adaptés dans le second degré

### [1] Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1) (France métropolitaine + DOM)

	1975 1976	1980 1981	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
<b>SEGPA</b>											
Public	86 370	114 923	108 786	108 682	107 279	106 098	104 394	102 451	101 321	99 623	96 944
Privé			3 583	3 594	3 738	3 813	3 910	3 903	4 002	4 045	3 970
<b>Total SEGPA</b>	<b>86 370</b>	<b>114 923</b>	<b>112 369</b>	<b>112 276</b>	<b>111 017</b>	<b>109 911</b>	<b>108 304</b>	<b>106 354</b>	<b>105 323</b>	<b>103 668</b>	<b>100 914</b>
EREA (2)	9 629	11 612	11 736	11 526	11 142	10 952	10 669	10 746	10 926	10 798	10 676
<b>Total France métr. + DOM</b>	<b>95 999</b>	<b>126 535</b>	<b>124 105</b>	<b>123 802</b>	<b>122 159</b>	<b>120 863</b>	<b>118 973</b>	<b>117 100</b>	<b>116 249</b>	<b>114 466</b>	<b>111 590</b>

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Hors élèves scolarisés en BTS (41 en 2006).

### [2] Répartition des élèves des UPI par établissement et par sexe en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges			LP			LEGT			Ensemble
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Public	3 210	4 810	8 020	118	156	274	99	130	229	8 523
Privé	257	404	661	23	32	55	65	46	111	827
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>3 467</b>	<b>5 214</b>	<b>8 681</b>	<b>141</b>	<b>188</b>	<b>329</b>	<b>164</b>	<b>176</b>	<b>340</b>	<b>9 350</b>

### [3] Répartition des élèves des SEGPA (hors EREA) par établissement et par sexe en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formation générale	36 975	58 714	95 689	1 519	2 432	3 951	38 494	61 146	99 640
Sixième	7 607	11 915	19 522	330	569	899	7 937	12 484	20 421
Cinquième	9 200	14 718	23 918	381	670	1 051	9 581	15 388	24 969
Quatrième	9 978	16 083	26 061	437	623	1 060	10 415	16 706	27 121
Troisième	10 190	15 998	26 188	371	570	941	10 561	16 568	27 129
Formation professionnelle	604	651	1 255	8	11	19	612	662	1 274
Première année CAP 2 ans	319	358	677	2	5	7	321	363	684
Seconde année CAP 2 ans	285	293	578	6	6	12	291	299	590
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>37 579</b>	<b>59 365</b>	<b>96 944</b>	<b>1 527</b>	<b>2 443</b>	<b>3 970</b>	<b>39 106</b>	<b>61 808</b>	<b>100 914</b>

### [4] Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2006-2007 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Filles	Garçons	Total
Premier cycle	310	673	983
Second cycle général et technologique	61	92	153
Second cycle professionnel	1 304	2 553	3 857
Enseignement adapté	1 618	4 065	5 683
premier cycle adapté	1 157	2 988	4 145
formation professionnelle adaptée	461	1 077	1 538
BTS	11	30	41
<b>Total (1)</b>	<b>3 304</b>	<b>7 413</b>	<b>10 717</b>

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.